

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

14 janvier 2010

SOMMAIRE

Agoralux S.A	4505	Glencove S.à r.l	4466
Arkley Capital S.à r.l	4491	Hauppauge Digital Europe S.à r.l	4502
Bridle S.A.H	4511	Helkin International Holding S.A	4477
Càput International S.A	4479	HosCo Gruppe S.à r.l	4489
Càput International S.A	4478	Karma International	4491
Carbofin S.A	4504	Larfin S.A	4509
Carmel Participations S.A	4512	Lavender Blue S.A	4503
Cliffhouse S.à r.l	4491	L. CAP. S.A	4478
Comptaphi S.A	4475	Lemon Investment S.A	4511
Crystal Cardinal S.A	4480	Linston S.P.F	4479
Defa Industrial Group S.A	4475	Lou Mas S.à r.l	4490
Defa International S.A	4490	Luma Capital S.A SPF	4491
Delarue S.A	4507	Marconsult S.A	4505
Delverde Holding S.A	4489	Medelfin S.A	4477
D'Rollenger Kleederkescht S.à.r.l	4503	Modimmo S.A	4508
E Oppenheimer & Son Holdings Limited		Oeno-Invest Advisory S.A	4475
•••••	4510	Ordina-ITG Consulting S.A	4504
Eucléide SA	4507	PA Resins Partners	4477
European Broadcasting System S.à r.l	4478	Patrimonium Consultants, S.à r.l	4508
Ex Var Co-Investment GP S.à r.l	4479	PHB S.A	4476
Felicity International S.A	4503	Piscadera Investments S.A	4479
Fenix International S.A	4507	PPF Goethe LP S.à r.l	4509
Fenix International S.A	4506	Privilège Holding S.A	4491
Financière Osinius S.A	4474	Ristretto Holdings S.à r.l	4475
Financière Verbois S.A	4504	Rotada S.A	4476
Forêts, Parcs & Jardins S.A	4492	Solar Resources Holding S.à r.l	4504
Gapy International Holding S.A	4503	Stanley	4492
G.C.M. International S.A	4478	Sural Europe S.A	4490
Geogare 1	4508	Tabalux Import S.A	4506
Georose 2	4509	Transalliance Europe	4466
German Ground Lease Finance II S.A	4476	Twinpart S.A	4512
Gianti S.A	4510	Van Diiken S à r l	4490



Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange. R.C.S. Luxembourg B 32.666.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration réuni à Dudelange le 30 juin 2009

"(...) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Claude LECOMTE de son mandat d'administrateur et de ses fonctions d'administrateur délégué. (...) (II) est décidé à l'unanimité de nommer M. Alain KRECKÉ demeurant 4 rue Goethe à L-8324 Olm aux fonctions d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société au lieu et place de l'administrateur délégué démissionnaire. Monsieur Alain KRECKÉ dispose à cet effet d'un pouvoir de signature individuel doublé d'un pouvoir de cosignature obligatoire à l'égard des autres administrateurs.

(...)

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Francis CASTELIN, directeur de pôle, né le 13 mai 1963 à Paris (F) demeurant 2 rue Youri Gagarine -ZI Airspace - F-33187 Le Haillan cedex jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale laquelle se prononcera sur sa nomination définitive.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010002125/20.

(090196476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Glencove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.055.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before Us, Maître KESSELER Francis, notary, residing in ESCH-SUR-ALZETTE, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Credit Suisse Trust Limited as Trustee of the Abergavenny Trust, a Trust administrated and existing under the laws of New Zealand, the Trustee being organized under the laws of New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under company number 1245275, having its registered address at Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshawe Streets, Auckland, New Zealand here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing in Differdange, by virtue of a proxy, given in Auckland, on December 8 th , 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Glencove Limited (the "Company"), an exempted company with limited liability, incorporated on 28 April 1994 under the laws of the Isle of Man with registered office at 38/40 Victoria Street, Douglas, Isle of Man, to be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder acknowledges (i) the resolution of the board of managers of the Company deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the Isle of Man to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all necessary steps in the Isle of Man to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The sole shareholder hereby approves such transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Company into Luxembourg nationality.

Third resolution

The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated 1 December 2009, as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.



Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges that the Company shall continue to exist as the same legal entity in the form of a société à responsabilité limitée.

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the Company's name will be "Glencove S.à r.l.".

Sixth resolution

The sole shareholder decides, on the basis of the opening balance sheet to (i) change the currency of subscribed share capital of the Company from GBP into EUR and to, (ii) increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred eighteen thousand three hundred forty seven Euro and seventy nine cents (EUR 218,347.79) so as to raise it from its current amount of two Euros and twenty one cent (EUR 2.21) up to two hundred eighteen thousand three hundred fifty Euro (EUR 218,350) and by issuing of two hundred eighteen thousand three hundred fifty (218,350) shares with a par value of one Euro (EUR 1), paid up through a conversion of retained earnings into share capital in an amount of two hundred eighteen thousand three hundred forty seven Euro and seventy nine cents (EUR 218,347.79) to the share capital of the Company. The newly issued shares are subscribed by the sole shareholder.

The existence and the value of the above contribution appears from the aforementioned balance sheet.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to modify the corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Eighth resolution

The sole shareholder decides that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers.

Ninth resolution

The sole shareholder decides that the financial year of the Company shall commence on 1 st January and end on 31 st December of the same year.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Glencove S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.



The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at two hundred eighteen thousand three hundred fifty Euro (EUR 218,350) represented by two hundred eighteen thousand three hundred fifty (218,350) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least ten (10) business days (meaning a day (other than a Saturday, Sunday or a public holiday) on which banks in London, New York, Luxembourg, Cyprus and Moscow are normally open for the conduct of general banking business) in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of com-



munication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year commences on 1 st January and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on 31 st December the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Eleventh resolution

The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Twelfth resolution

The following person(s) are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Johan Dejans, employee, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Mr. Richard Brekelmans, employee, born on 12 September 1960 in Amsterdam, The Netherlands, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de residence à Esch/Alzette, Grand-Duche de Luxembourg.

A COMPARU

Credit Suisse Trust Limited agissant en qualité de Trustée du trust Abergavenny Trust, un Trust administré et existent selon les lois de Nouvelle Zélande, inscrite au "New Zealand Companies Office" sous le numéro de société 1245275, ayant son siège social à Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshawe Streets, Auckland, Nouvelle Zélande, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration donnée à Auckland, le 8 décembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour "être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Glencove Limited (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée le 28 avril 1994 sous les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à 38/40 Victoria Street, Douglas, Île de Man qui sera transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

La comparante, détenant la totalité des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associe unique prend acte (i) des résolutions du conseil de gérance de la Société décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de l'Île de Man à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises à l'Île de Man afin de transférer le siège statutaire ainsi que l'administration centrale de la Société a Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.



Deuxième résolution

L'associé unique décide par la présente d'approuver le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le changement de nationalité de la Société en la nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'associe unique décide d'approuver le bilan de la Société en date du 1 ^{er} décembre 2009 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associe unique prend acte du fait que la Société continuera d'exister en tant que personne morale sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'associe unique décide que la dénomination sociale de la société deviendra "Glencove S. à r.l.".

Sixième résolution

L'associe unique décide, sur base du bilan d'ouverture, de (i) convertir la devise du capital social de la société de GBP en EURO et (ii) d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 218.347,79) pour le porter de son montant actuel de deux euros et vingt et un cents (EUR 2,21) à deux cent dix-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 218.350,-) par l'émission de deux cent dix-huit mille trois cent cinquante (218.350) parts sociales d'une valeur d'un un euro (EUR 1,-) chacune, payées par une conversion des bénéfices non-répartis en capital social d'un montant de deux cent dix-huit mille trois cent quarante-sept euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 218.347,79). Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique.

L'existence et la valeur de la prédite contribution résulte du bilan susmentionné.

Septième résolution

L'associe unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Huitième résolution

L'associe unique décide que la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la seule signature d'un des gérants.

Neuvième résolution

L'associe unique décide que l'année sociale de la Société commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de même l'année.

Dixième résolution

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de reformuler les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Glencove S. à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.



Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à deux cent dix-huit mille trois cent cinquante euro (EUR 218.350,-) représenté par deux cent dix-huit mille trois cent cinquante (218.350) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.
- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par les associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas ou il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associe unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la seule signature d'un des gérants.



Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins dix (10) jours ouvrés (soit un jour (à l'exclusion du samedi, dimanche ou d'un jour férié) où les banques sont normalement ouvertes pour le cours normal des affaires à Londres, New York, Luxembourg, Chypre et Moscou) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.



E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.
- Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Onzième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Douzième résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Johan Dejans, employé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgium, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- M. Richard Brekelmans, employé, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existent selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison des présentes est évalué environ à trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15431. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

KESSELER Francis.

Référence de publication: 2010001976/445.

(090196351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Financière Osinius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.929.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002472/9.

(090195958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Oeno-Invest Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 144.364.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 11 décembre 2009

- l'actionnaire unique décide de révoquer Madame Françoise Bindelle de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat:
- l'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Philippe Gueibe, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002198/15.

(090195627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Comptaphi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.282.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de COMPTAPHI SA B 115.282 14 Chemin des Douaniers à L-9647 DONCOLS dès ce 17 décembre 2009.

Rombach, le 17 décembre 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl SOFIROM SA Route de Bigonville, 18 L-8832 ROMBACH-MARTELANGE LATOUR Claire

Référence de publication: 2010002215/14.

(090195791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Les comptes consolidés du 01.10.2005 au 30.09.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010002383/11.

(090196229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.347.

Changement d'adresse de Monsieur Didrik EIDSVIG, administrateur, président:

Åstadbakken, 24, 1341 Slependen, Norvège

Pour la société

I WM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010002288/13.

(090196092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Rotada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 31.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 novembre 2009

Monsieur Lennart STENKE a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu au poste d'administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2014.

Pour la société Signature

Un mandataire
Référence de publication: 2010002275/15.

(090195760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

PHB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.080.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1 ^{er} août 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 555 du 30 octobre 1995, modifiée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 584 du 24 octobre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société PHB S.A., tenue au siège social en date du 4 décembre 2009 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante.

- 1. Renouvellement du mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée supplémentaire de 6 ans (jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015).
 - Monsieur Philippe Banchereau, demeurant 177, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHB S.A. Signature

Référence de publication: 2010002200/20.

(090195578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2009:

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 4 Décembre 2009.
- Est nommé administrateur Mme Rachel Aguirre, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 4 Décembre 2009.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010002285/17.

(090196132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Helkin International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 novembre 2009

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet au 25 novembre 2009, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. C. FRANCOIS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010002296/18.

(090195580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

PA Resins Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2009:

- Que les démissions des administrateurs actuels, M. Eric LECLERC, M. Jos HEMMER et Mme Martine KAPP sont acceptées avec effet immédiat.
- Que les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015:
 - * M. Michael PALM, company director, né le 24.1.1961 à SE-Mariestad, demeurant Au Château, CH-1266 Duillier
- * Mme Claudia PALM, company director, née le 29.5.1964 à CH-Menzingen ZG, demeurant Au Château, CH-1266 Duillier
 - * M. Tom ALMGREN, PhD, business adviser, né le 15.7.1947 à SE-Hjo, demeurant à Hultet, SE-330 60 Lammhult.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010002287/19.

(090196106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Medelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juillet 2009

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002286/16.

(090196128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



European Broadcasting System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 66.759.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 15 décembre 2009 que l'associé unique a décidé de démettre M. Louis Van Beurden des ses fonctions de Gérant de la Société avec effet immédiat, de telle sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Quinton Spencer Holland, demeurant au 15 HS., Wethouder Frankenweg, NL-1098 KW Amsterdam;
- M. Conrad Albert, demeurant au 23, Lindenschmidtstrasse, D-81371 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour European Broadcasting System S.à r.l.

Un mandataire Signatures

Référence de publication: 2010002302/19.

(090195490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.642.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002273/16.

(090195873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002423/9.

(090196455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

L. CAP. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.932.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002424/9.

(090196456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Ex Var Co-Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 106.917.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 décembre 2009

L'Associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
- * M. Luigi Marchesini en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- D'accepter la nomination de:
- * M. Fabrizio Mozzanega, résidant professionnellement Via Isonzo, 67, 40033 Casalecchio di Reno, Italy, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour extrait analytique conforme

Par: Elisa Gottardi

Référence de publication: 2010002307/19.

(090196251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002425/9.

(090196457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002427/9.

(090196459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.642.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2009

L'Assemblée a révoqué M. Thomas BLENDOW de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement Me Thomas FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010002272/16.

(090195880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Crystal Cardinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 150.021.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourth of December

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - Art. 2. The Company's name is "Crystal Cardinal S.A.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.



The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.



The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4.30 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2009, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.



At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2010.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1)The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
- Mrs Yannick Poos, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr. Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr Laurent Ricci, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.àr.I., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - Art. 2. La dénomination de la Société sera "Crystal Cardinal S.A.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant



au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31,000 (trente et un mille Euro), représenté par 31,000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.
 - Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur (s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.



La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.



Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2009, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquera tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.



Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

- Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.
- **Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Libération - Apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
- Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur Franck Doineau, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

3) Eurofid S.àr.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte,

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54015 Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001987/498.

(090195446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Delverde Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.073.

EXTRAIT

Nous constatons par la présente le changement d'adresse du commissaire de la société:

- BF CONSULTING S.àr.I., société à responsabilité limitée, siège au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010002123/14.

(090195609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

HosCo Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 10 novembre 2009, l'acceptation des démissions de Michael J. Ristaino et de Myriam Deltenre avec effet au 10 novembre 2009 en tant que gérants de catégorie A, ainsi que celles de Bernd Janietz et Colin Giles en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 11 novembre 2009.

Sont nommés en remplacement, avec effet au 10 novembre 2009, Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956, à Oregon, USA, résidant 12 rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, et Gustave Esslingen, né le 20 janvier 1939 à Echternach, Luxembourg, résidant au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A; et Terence Cole, né le 21 août 1932 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 24, Phillimore Gardens, Londres W8 7QE, et Mark Steinberg, né le 5 juillet 1959 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 11, Wadham Gardens, Londres NW3 3DN, en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 11 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002116/22.

(090196480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Van Dijken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 3, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.617.

Extrait en rapport avec le changement d'associés suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 16 décembre 2009

Les parts sociales sont dès à présent souscrites comme suit:

 Monsieur Jan VAN DIJKEN
 80,- parts

 Madame Sylvie VAN DIJKEN
 20,- parts

 Total
 100,- parts

Mondorf-les-Bains, le 21 décembre 2009.

Pour VAN DIJKEN S.à r.l.

Référence de publication: 2010002182/15.

(090196363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Sural Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 42.385.

Les comptes annuels (consolidés) au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002373/11.

(090196210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.587.

Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Lou Mas S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010002377/14.

(090196216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Changement d'adresse de Monsieur Didrik EIDSVIG, administrateur, président:

Åstadbakken, 24, 1341 Slependen, Norvège

Pour la société

LWM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010002289/13.

(090196083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Privilège Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre. R.C.S. Luxembourg B 32.837.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002371/10.

(090196200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 43.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002375/10.

(090196213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Cliffhouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle. R.C.S. Luxembourg B 107.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002376/10.

(090196214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.786.

Changement d'adresse de Monsieur Didrik EIDSVIG, administrateur:

Åstadbakken, 24, 1341 Slependen, Norvège

Pour la société

LWM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010002290/13.

(090196075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Arkley Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 94.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002466/10.

(090195875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Forêts, Parcs & Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 4, Jos Seyler Strooss. R.C.S. Luxembourg B 123.306.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17.12.2009.

Fiduciaire interrégionale S.A.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2010002209/14.

(090195976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Stanley, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 150.031.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Red Heron, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having Its registered office at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, in the process of registration with the trade and companies registry of Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg), hereby represented by Russell Perchard, Director, born on January 16 th, 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the incorporation, management and administration of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) "Stanley Holdco SCA", with registered office in Luxembourg, as well as any other corporate partnerships limited by shares having their registered office in Luxembourg.

The Company may carry out any operations related directly or indirectly to the holding of participating interests, in any form whatsoever, in any company, corporate partnership or entity, as well as to the administration, control, development and management of such holdings, and to the participation in contractual joint ventures or arrangements having as a purpose the incorporation of a joint company.

The Company may use its resources in order to, namely, incorporate, manage, develop and assign a portfolio of movable property, participating interests as well as intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of any origin whatsoever, participate in the incorporation, development and control of any company or entity, acquire by investment, subscription, take over or call option over movable property, participating interests and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) and use such securities, participating interests and intellectual property rights, in order to dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may hold a portfolio of intergroup or any other claims. The Company may provide any financial assistance or make loans, or grant guarantees (real or personal) to the undertakings in which the Company has a direct or indirect participating interest, namely, its subsidiaries, and/or the companies that belong to the same group as the Company, as well as any other company or entity with which the Company has commercial relations.



The Company may in particular act as general partner or limited shareholder in any other corporate partnerships incorporated under Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial and financial activities, as well as activities related to real estate and movable property, which are connected directly or indirectly to its corporate object or which allow its development.

The Company may borrow from its subsidiaries and/or group companies and/or any other person or entity, having any form whatsoever, and may proceed to the private placement of bonds of any nature.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Stanley".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 199 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-0-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).



7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as In justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary,

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5 - Procedures

7.5.1. General Procedure

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of written resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5.2. Special Procedure

Any decision of the board of managers of the Company the purpose of which is to approve decisions to be made by the Company in its capacity as general partner (associé commandité) of Stanley Holdco SCA shall be made pursuant to the rules laid down in article 7.5.1. above, subject to the following exceptions:

Any resolution of the board of managers of the Company the purpose of which is to approve the execution of resolutions of the general partner (associé commandité) of Stanley Holdco SCA and which resolves on investment decisions (acquisitions, disposals or any other investment decision of any nature - an "Investment Decision") are taken by the board of managers of the Company at meetings which shall take place in Luxembourg (the "Investment Meeting"). The minutes of the Investment Meetings thus adopted will mention that the board of managers is acting pursuant to this article 7.5.2. of the Articles.

The board of managers shall hold monthly Investment Meetings. Any manager (gérant) shall in addition be entitled to convene extraordinary Investment Meetings in case of urgency. The reason for the urgency shall be mentioned in any convening notice to such an extraordinary Investment Meeting.

Any Investment Meeting shall be chaired by a class B manager (gérant de classe B).



Any resolution of the Investment Meeting requires the approval by a simple majority of the managers present or represented, and of at least one class A manager (gérant de classe A) and one class B manager (gérant de classe B), save in the event an urgent Investment Decision is required, in which case the approval of the Investment Decision shall require at least of the favourable votes of a simple majority of the class B managers (gérants de classe B) without the presence of any class A manager (gérant de classe A) being required, provided that the Investment Decision is within the threshold of EUR 500,000, or its equivalent in any other currency. Any such decision shall be submitted for acknowledgment to the next monthly Investment Meeting.

7.6 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2 nd of the month of June, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.



An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).
- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.
- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2010.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of sha	Paid-up
	of shares	amount	% of sha- re capital	capital
		(in EUR)	re capital	
Red Heron	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).



Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:
 - Class A Manager:

Nic Bernard, Operations Director, born on September 7 th , 1960, in London, United Kingdom, residing professionally at 35, Portman Square, W1H 6LR, United Kingdom;

- Class B Manager:

Russell Perchard, Director, born on January 16 th, 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Class B Manager:

François Pfister, avocat, born on October 25 th , 1961 in Uccle (Belgium), residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Red Héron, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, ici représenté par Russell Perchard, administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions "Stanley Holdco SCA", ayant son siège social à Luxembourg ainsi que tout autre société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg.

La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise ou entité, ainsi qu'a l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et à l'entrée dans des joint ventures de type contractuel ou visant à créer une société commune.

La Société peut utiliser ses fonds pour, notamment, constituer, administrer, développer et céder un portefeuille de valeurs mobilières, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limite aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat des valeurs mobilières, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limites aux brevets et aux marques) et utiliser ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut détenir un portefeuille de créances intragroupe ou par source externe. Elle peut assister financièrement ou par le biais de prêts, d'avances ou de garanties (réelles et personnelles) des sociétés dans lesquelles la Société détient



directement ou indirectement des participations, notamment ses filiales, et/ou des sociétés appartenant au même groupe que la Société, ainsi que toute société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations commerciales.

La Société peut notamment agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire dans d'autres sociétés en commandite de droit luxembourgeois.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société peut emprunter auprès de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Stanley".
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 199 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.



L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5 - Procédures

7.5.1 Procédure Général

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5.2. Procédure Spécial

Toute décision du conseil de gérance de la Société dont l'objet est d'approuver les décisions prises par la Société en sa qualité d'associé commandité de "Stanley Holdco SCA" devront être prises selon les règles prévues prévue à l'article 7.5.1. ci-dessus, sous réserve des exceptions suivantes:

Toute décision du conseil de gérance de la Société dont l'objet est d'approuver l'exécution de résolutions de l'associé commandité de "Stanley Holdco SCA" et qui se prononcent sur des décisions d'investissements (acquisitions, cessions ou toute décision d'investissement de toute nature - une "Décision d'Investissement") est prise par le conseil de gérance de la Société lors de réunions devant avoir lieu à Luxembourg ("Réunion d'Investissement"). Les procès-verbaux des Réunions d'Investissement ainsi adoptées mentionneront que le conseil de gérance a agit conformément au présent article 7.5.2. des statuts.

Le conseil de gérance doit tenir un Conseil D'investissement mensuellement.



Chaque gérant peut en outre convoquer des Réunions d'Investissements extraordinaire en cas d'urgence. Les raisons de cette urgence doivent être spécifiées dans les convocations à ces Réunions d'Investissement.

Chaque Réunion d'Investissement doit être présidée par un gérant de classe B.

Toute résolution de la Réunion d'investissement requiert l'approbation par une majorité simple des gérants présents ou représentés, et d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, sauf en cas d'urgence lorsque une Décision d'Investissement le requière, dans ce cas l'approbation de la Décision d'Investissement requière au moins le vote favorable d'une majorité simple de gérants de classe B sans que la présence de gérant de classe A ne soit requis à condition que la décision d'investissement se situe sous le seuil de 500.000 euros, ou son équivalent dans toute autre monnaie. Une telle décision doit être rapportée lors de la prochaine Réunion l'Investissement mensuelle.

7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 16h00. SI ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.



Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.
- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.
- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.
- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	de Parts		% de capital social	
Red Heron	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).



Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:
 - Gérant de classe A:

Nic Bernard, Opérations Director, né le 7 septembre 1960, à Londres, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Grande-Bretagne;

- Gérant de classe B:

Russell Perchard, Administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, résident professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg; et

- Gérant de classe B

François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, résident professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Perchard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53777. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001994/569.

(090195522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Hauppauge Digital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.320,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 71.905.

EXTRAIT

En date du 16 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010002138/16.

(090196309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Lavender Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 119.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002179/24.

(090195583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

D'Rollenger Kleederkescht S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 33, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.503.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA Signature

Référence de publication: 2010002214/11.

(090195708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Felicity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.033.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002442/9.

(090196275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Gapy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.574.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002443/9.

(090196276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 4.022.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 131.619.

Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme Solar Resources Holding S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2010002382/14.

(090196226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Carbofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Le bilan au 31.12.2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER Société Anonyme CABINET D'EXPERTS COMPTABLES Signature

Référence de publication: 2010002395/14.

(090196019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Financière Verbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 83.377.

Le bilan au 31.12.2007 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER Société Anonyme CABINET D'EXPERTS COMPTABLES Signature

Référence de publication: 2010002399/14.

(090196026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Ordina-ITG Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.474.

EXTRAIT

Par son courrier, en date du 10 décembre 2009, la société domiciliataire Cofidom-Gestman SàRL, a dénoncé le siège social de la société ORDINA-ITG CONSULTING S.A., sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010002230/11.

(090195533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Marconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.631.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 novembre 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MARCONSULT SA ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- 1. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company SA., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 2. De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 3. De renouveler le mandat de CMS Management Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 4. De renouveler le mandat de C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Luxembourg, le 14 décembre 2009. Luxembourg Corporation Company S.A. Administrateur Délégué Par Christelle Ferry Représentant Permanent

Référence de publication: 2010002107/26.

(090196360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Agoralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 novembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002142/26.

(090196221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Fenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002141/29.

(090196244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Tabalux Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 89.713.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 décembre 2009 et de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le même jour que:

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Emmanuel CERNIASKI de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat. L'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Yann LEMAL, né le 14 novembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue J.-P. Michels, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Francis LEMAL et Madame Marianne LEMAL-BARTOCCI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

De même, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Monsieur Francis LEMAL a été nommé Président du Conseil d'Administration et a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur délégué pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Administrateur

Référence de publication: 2010002124/23.

(090196479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Fenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.606.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2009

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.
- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002140/20.

(090196250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Suite au transfert de siège de la société DELARUE S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant qu'administrateur, a été modifiée et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002131/21.

(090196400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Eucléide SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.364.

Le siège de la société situé jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010002225/12.

(090196323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2009 au siège de la Société que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes de la Société Monsieur David GIULIANI.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société REGENT ADVISORY SERVICES LIMITED PLC., White Rose House, 28A, York Place, LEEDS, LS1 2EZ, UK registered Company N ° 05491625, à la place de Monsieur David GIULIANI.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le Commissaire aux Comptes nommé achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur David GIULIANI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002195/22.

(090195735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Patrimonium Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue extraordinairement le 25 novembre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution n° 1

Les associés DECIDENT de transférer le siège social de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet rétroactif au 01/10/2009.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Les associés acceptent la démission de Me Beatriz Garcia de sa fonction de gérant de la société et décident de nommer comme nouveau gérant unique de la société Mme Colette Wohl, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée illimitée.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2010002226/21.

(090196349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Geogare 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé. R.C.S. Luxembourg B 77.555.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002492/10.

(090195963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2009 que:

- 1. The Meeting approves the resignation of Philip Barrett as Manager.
- 2. The meeting appoints Max Florian Kreuter (business address at: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, UK) as Manager.

Traduction française:

- 1. L'Assemblée approuve la démission de Philip Barrett en tant que Gérant.
- 2. L'Assemblée nomme Max Florian Kreuter (adresse professionnelle: Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, Grande-Bretagne) en tant que Gérant.

Enregistré à Luxembourg.

À été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010002292/23.

(090195860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Georose 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé. R.C.S. Luxembourg B 42.584.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002495/10.

(090195970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Larfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.843.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2009

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.
- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002154/20.

(090195905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Gianti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 86.164.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002165/30.

(090195748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

E Oppenheimer & Son Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 82.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2009, LAC/2009/51999, aux droits de soixantequinze euros (75,- EUR), que la société E OPPENHEIMER & SON HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège à 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.215, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1119 du 6 décembre 2001; dont les statuts ont été modifies à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1212 du 20 mai 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés durant cinq ans après la clôture de la liquidation chez E Oppenheimer & Son (IOM) Limited, Tyndall House 77-79 Bucks Road, Douglas, Isle of Man.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002220/23.

(090195692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Bridle S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 113.161.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002161/30.

(090195774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Lemon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.478.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2009, LAC/2009/53188, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "LEMON INVESTMENT S.A." (en liquidation), R.C.S. Luxembourg N° B 83.478, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 148 du 28 janvier 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C n° 2719 du 7 novembre 2008.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002221/23.

(090196506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.



Carmel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 121.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010002160/29.

(090195789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Twinpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2009 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- a) administrateurs
- Monsieur Giuseppe SECCOMANDI, administrateur de société, avec adresse professionnelle à I-24129 Bergamo, Via San Salvatore, 8
 - Mademoiselle Lucy DUPONG, avocat, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie
- Monsieur Jacques TORDOOR, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince-Henri.
 - b) commissaire aux comptes
- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010002197/24.

(090195666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck